

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 25 MARS 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 25 mars 2009

Aujourd'hui, à seize heures quatre minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 29 Loi n° 1 sur les crédits, 2009-2010

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.